



Bonjour

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la Newsletter de la FSPC, dans laquelle les thèmes suivants sont présentés :

- Bulletin de marché – octobre 2025
- Protection à la frontière pour les céréales
- Ergot dans les céréales panifiables : fiche technique de la FSPC
- Prochaine Assemblée des délégués : 4 novembre 2025 à Chiètres

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Si vous ne désirez plus recevoir notre Newsletter, vous pouvez vous désinscrire avec le lien ci-dessous.

Bulletin de marché - octobre 2025



Découvrez notre [Bulletin de marché](#) sur les oléagineux, la récolte 2025 et les prix. Vous y trouverez également des informations sur le développement du paiement à la protéine pour le blé panifiable.

Protection à la frontière pour les céréales



Les protections à la frontière valables dès le 1er octobre 2025 pour les céréales [panifiables](#) et [fourragères](#) peuvent être consultées sur notre site internet.

Pour les panifiables, il n'y a aucun changement dans les droits de douane. Les prix à l'importation se situent aux alentours de 46 francs par 100 kilos.

Pour les céréales fourragères, les prix internationaux sont également à un niveau très bas, mais la protection à la frontière est à un niveau correct, ce qui donne des prix à l'importation dans la fourchette définie pour les prix-seuils. Les légères adaptations des droits de douane au 1er octobre correspondent à la situation du marché. La commercialisation de la récolte indigène devrait se dérouler dans de bonnes conditions.

Ergot dans les céréales panifiables : fiche technique de la FSPC




Ergot dans les céréales
Recommandations pour
éviter les contaminations

Situation initiale et symptômes

Lors de la récolte 2020, des lots contaminés avec de l'ergot des céréales (seigle, blé, triticale) ont été récoltés et livrés dans les centres collecteurs. Cette maladie fongique, qui se transmet principalement dans le seigle ces dernières années, reprend malheureusement de l'importance.

Le champignon affecte les épis en formant des scléroties (masses noires de même taille ou plus grande que les grains de céréales) qui sont seules à partir avec la récolte et sont difficiles à trier. Il peut y avoir une contamination croisée au moment de la récolte. Ce ne sont donc pas des grains de céréales. L'ensemble des scléroties est blanc-rouge et contient des substances toxiques (alkaloides).



Infection et limites légales

Les scléroties se retrouvent principalement dans le sol, notamment en printemps humide avec des températures entre 10 et 25 degrés pour germer, ce qui dure le cas échéant en fin de récolte. Les céréales sont ensuite contaminées soit directement par les spores libérées par les scléroties, soit indirectement par les insectes, le plus ou le moins avec des apports, par exemple des granules à pulvériser.

Le risque augmente lorsque la récolte des céréales est plus ou moins humide.

Les limites légales sont actuellement les suivantes : 0,2 gramme par kilo pour le blé panifiable, 0,5 gramme par kilo pour le seigle panifiable et 1 gramme par kilo pour le blé horloger et le triticale.

Préjudices dans les cultures

La lutte sur les semences ou dans les cultures avec un fongicide n'est pas possible. Seules des mesures préventives permettent de diminuer le risque !

Mesures préventives

Les mesures préventives visent à limiter la production de spores dans les parcelles.

Rotation des cultures

- De manière générale : alterner les céréales à paille avec d'autres cultures. Eviter deux céréales à paille consécutives. Si la suite, éviter la prolifération des scléroties.
- Sur les parcelles contaminées : éviter les céréales à paille les deux années suivant l'infestation.

Travail du sol

Si la présence d'ergot est constatée :

- Labourer (à une profondeur d'au moins 10 cm) avant le semis de la culture suivante, afin d'effacer les scléroties, qui survivent mal dans le sol. Eviter un labour l'année suivante, pour ne pas resserrer les scléroties enfouies.
- Un travail superficiel est fortement déconseillé : il favorise la dissémination du champignon.

Semences certifiées

- Utiliser uniquement des semences certifiées ! Celles-ci sont contrôlées quant à la présence de scléroties.
- Il n'est pas de traitement de semences, ni en Suisse, ni en Europe.
- Selon nos connaissances, il n'existe pas de variétés résistantes à l'ergot.

Eviter le fardage dans les bordures de champ et les bandes herbives

- Pascher ou herber les bordures de champ et les bandes herbives avant la formation des granules, qui sont les hôtes pour le champignon et le transmettent aux céréales.

Granulés dans la parcelle

- Eviter le développement des granules adventices (regrets, volées). Une stratégie sans herbicide devrait être évitée tant que les risques de contamination restent élevés.

Cette année, des lots contaminés avec de l'ergot des céréales (épeautre, seigle, blé, triticale) ont été récoltés et livrés dans les centres collecteurs. Cette maladie fongique, qui se retrouvait principalement dans le seigle ces dernières années, reprend malheureusement de l'importance.

La FSPC a élaboré une [fiche technique mentionnant des recommandations](#) afin d'éviter une propagation de l'ergot. Des mesures sont nécessaires sur les parcelles concernées, afin d'éviter que les scléroties ne contaminent les récoltes des prochaines années.

Prochaine assemblée des délégués de la FSPC

La prochaine assemblée des délégués de la FSPC aura lieu le **4 novembre 2025 à Chiètres**.

Schweizerischer Getreideproduzentenverband
Fédération suisse des producteurs de céréales
Belpstrasse 26 | CH - 3007 Bern
Phone: 031 381 72 03 | info@fspc.ch



[Newsletter abmelden](#)